

ACCORD-CADRE ECOQUARTIER CŒUR DE GRIPPON ENTRE LA VILLE ET L'ARCAVS



L'Assemblée Délibérante réunie à l'Hôtel de Ville

La Ville de MORNE-A-L'EAU fait partie des territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et aussi le 1^{er} Territoire d'Outre Mer à intégrer le réseau UR BACT, en l'occurrence City Mobile Net pour sa démarche originale et innovante en matière de mobilité.

Depuis 2017 donc, la Ville est labellisée Ville Nature Capitale Française de Biodiversité, Meilleure Petite Ville 2018.

MORNE-A-L'EAU a décidé de s'engager pour la réhabilitation de son centre-bourg fortement dégradé avec le temps qui passe en initiant le 1^{er} EcoQuartier à cette échelle en Guadeloupe dans le cadre d'une démarche environnementale active basée sur UN PROJET DE RENOVATION URBAINE et UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME (AEU) s'appuyant sur son Agenda 21 Local France reconnu en 2015.

L'opération EcoQuartier est en effet un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire particulier.

La volonté de la Ville est de développer l'attractivité de l'espace communal, de le rendre plus respectueux de son milieu et moins consommateur d'énergie tout en répondant aux attentes de ses habitants actuels et futurs afin de mieux y vivre.

Cette opération intégrée de long terme et constituée de plusieurs phases ne peut cependant se réaliser pleinement sans le partenariat actif de l'Etat, la Région, le Département, la CANGT, l'ADEME, l'Etablissement Public Foncier Local (l'EPFL), d'Action Logement, du Symeg et de la Banque des Territoires comme principaux partenaires.

L'accord-cadre présenté au Conseil Municipal vise à définir les relations et les contributions de la Ville et l'ARCAVS concernant la mise en œuvre du projet EcoQuartier CŒUR DE GRIPPON.

Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ayant un agrément Préfecture dans le sens de l'économie sociale et solidaire, ARCAVS souhaite accompagner la Ville pour la réalisation de son EcoQuartier CŒUR DE GRIPPON dans les champs de ses compétences techniques et financières dont :

- La réhabilitation-rénovation de logements
- Le conseil sur le logement bâti
- Le financement des opérations
- L'offre de logements pour des publics particuliers (jeunes travailleurs, seniors, étudiants,...)

Ce prestataire pourra notamment accompagner la collectivité communale dans l'élaboration du projet, l'ingénierie et les investissements se rapportant à :

- L'accompagnement de la Ville en matière d'ingénierie pour la réhabilitation Haute Qualité Environnementale (HQE) de logements à vocation sociale et la mise à disposition pour les bailleurs sociaux
- L'acquisition de maisons de Ville pour la réhabilitation de logements et de l'offre pour le commerce de proximité et les services à la population
- Expérimenter des opérations de rénovations privées en site occupé
- Conventionner avec le Lycée Professionnel Gerty ARCHIMEDE pour la formation (stages pour élèves, étudiants en bâtiment, visites de chantier, soutien aux actions pédagogiques...).

Les logements ainsi rénovés seront revendus aux bailleurs sociaux ou aux Sociétés d'Economie Mixte.

La Ville pourra si elle le souhaite faire l'acquisition notamment de certains logements pour accueillir des services de proximité ou mettre à disposition des associations communales.

Le Conseil Municipal réuni en séance plénière a approuvé la signature de cette convention-cadre avec ARCAVS et a validé les projets de rénovation des résidences BOUTIN et FLERET avec une vente à l'Etablissement Public Foncier Local (l'EPFL).